

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 11 mars 2019 à 17 h 30, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

~~~~~

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2019-03-093

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) aux membres absents.

ADOPTÉE.

~~~~~

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE
CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Avis de motion et dépôt du Règlement d'emprunt 629-2019 décrétant une dépense et un emprunt pour travaux de réhabilitation du poste de pompage Vézina et imposant une taxe spéciale à l'ensemble et au secteur*
3. *Motion de remerciements pour contribution lors de l'activité « Cinéma relâche »*
4. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2019-03-094

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

**2. Avis de motion et dépôt du Règlement d'emprunt 629-2019 décrétant une dépense et un emprunt pour travaux de réhabilitation du poste de pompage Vézina et imposant une taxe spéciale à l'ensemble et au secteur**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Richard Pitre, conseiller, à l'effet que le *Règlement d'emprunt 629-2019 décrétant une dépense et un emprunt pour travaux de réhabilitation du poste de pompage Vézina et imposant une taxe spéciale à l'ensemble et au secteur* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet :

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2019

- Emprunt de 381 800 \$ dont le financement sera sur une période de 20 ans pour les travaux de réhabilitation du poste de pompage Vézina .

Une copie du projet de Règlement 629-2019 a été remise à tous les élus (article 148 du *Code municipal du Québec*) au moins 72 heures avant la présente séance et est disponible pour les gens dans la salle, et que, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

M. Villemaire et M. Soly arrivent à 17h43.

~~~~~

3. Motion de remerciements pour contribution lors de l'activité « Cinéma relâche »

Considérant la contribution de la Cabane à sucre des Sportifs qui a permis la réussite de l'activité « Cinéma relâche » le 5 mars dernier.

2019-03-095

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMERCIER monsieur Germain Majeau de la Cabane à sucre des Sportifs, pour le prêt de la machine et le don de popcorn, qui a fait le plaisir des petits et des grands.

Le conseil en profite pour remercier tous les citoyens qui ont participé activement

ADOPTÉE.

~~~~~

**4. Période de questions des contribuables**

Aucun contribuable n'est présent lors de la période de questions.

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À **17 h 46**, l'ordre du jour est épuisé.

2019-03-096

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

**- Original signé -**

Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée

**- Original signé -**

Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**- Original signé -**

Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée